



PRÉFET DU CANTAL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Aurillac, le 31 octobre 2023.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Appel à projets commun pour l'attribution de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) - Année 2024.

En 2023, la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) ont financé 296 projets d'investissement des collectivités du Cantal pour un montant total de subventions de 13,5 M€.

L'appui à l'investissement local est une priorité du gouvernement, et la DETR et la DSIL en constituent un instrument privilégié.

Au-delà de permettre aux collectivités de développer leurs services publics, le tourisme ou l'activité économique, d'améliorer la qualité de vie de leurs habitants ou encore de préserver leur patrimoine, ces subventions constituent un réel levier pour l'économie cantalienne et participent à renforcer l'attractivité du territoire.

La commission des élus du 20 octobre 2023 a validé le lancement de l'appel à projets, afin de permettre une programmation des subventions lors du 1^{er} trimestre 2024.

La DETR 2024 priorisera les projets relevant de la stratégie eau-air-sol et notamment :

- les dossiers prenant en compte la ressource et la qualité de l'eau ;
- la rénovation thermique et la transition énergétique ;
- la revitalisation des centres-bourgs.

Conformément aux instructions ministérielles, l'appel à projets concerne également le dépôt des dossiers de demandes de subventions DSIL.

Afin de faciliter le dépôt des dossiers et d'optimiser les délais d'instruction, les dossiers sont à présenter impérativement via la plate-forme « démarches simplifiées » pour le **vendredi 1er décembre 2023 au plus tard** <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/detr-dsil-2024-cantal>

Les services de l'Etat sont dès à présent mobilisés pour accompagner les collectivités dans la constitution de leurs projets.

**Service de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04 71 46 23 03 / 04 71 46 23 72

Mél. : pref-communication@cantal.gouv.fr



2 cours Monthyon
15 000 AURILLAC